

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2023 - 079

Candidature
Appel à manifestation d'intérêt
« Retour de la Nature en Ville »
Ile-de-France Nature

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application d'une délibération du Conseil Municipal n° 2020-05-27 du 27 mai 2020 donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Considérant que dans la continuité de ses actions en faveur de l'adaptation au changement climatique et au retour de la Nature en Ville, Ile-de-France Nature propose de soutenir financièrement des études permettant l'élaboration d'un programme de renaturation.

Considérant que la Ville de Neuilly-Plaisance a été précédemment sélectionnée par la Région comme une des villes à aider prioritairement sur cette thématique.

Considérant que la place Montgomery est indiquée comme potentiel de renaturation.

Vu le règlement de cet appel à manifestation d'intérêt,

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1 : De candidater à cet appel à manifestation d'intérêt pour être accompagnés financièrement afin d'avoir une vue globale des possibilités de « retour de la Nature en Ville » au travers une étude spécifique de la place Montgomery par une société spécialisée.

En application de l'article L2131-1 du CGCT
Document déposé à la Préfecture de Bobigny

Le
Notifié le

Acte rendu exécutoire,

Le Maire

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 14 / 03 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20230307-DM-DGS-2023079-AR
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

Article 2 : De demander une subvention de 9 485 euros à Ile-de-France Nature sur un budget total estimé de 16 260 euros, soit un reste à charge pour la Ville de 6 775 euros euros.

Article 3 : Qu'il sera rendu compte de la signature de cette candidature au prochain Conseil Municipal.

Article 4 : Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 10 mars 2023

Christian DEMUYNCK

Maire

